

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 10 Novembre à 19 heures 00 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Marc SAINTOT, Maire.

**Date de la convocation** : 02 Novembre 2020

**Etaient présents** : Tous les conseillers étaient présents à l'exception de Mrs Jean-Paul DARGENT, Claude Jean, Francis HELAINE et Mme Virginie IDE, excusés.

Mr JEAN et Mme IDE ont donné pouvoir à Mr SAINTOT.

**Ordre du jour** :

☐Eau:

-Interconnexion, présentation des conclusions du Cabinet d'études

-Mise en place et vote d'un règlement et contrat

☐Cimetière:

-Fixation des tarifs du Colombarium

-Mise en place d'un règlement

☐Sécurité:

-Conclusions des Gendarmes référents.

-Planning Vidéo protection, point sur subventions et aides

☐Travaux:

-Validation avant-projet et enveloppe D1029, autorisation d'emprunt

-Validation devis Arbres au Lieu-dit la source, élagage des arbres place de la Mairie et calvaire

-Solution de chauffage Salle de Conseil

-Eglise: Nettoyage des toits terrasses, réparations cloches, éclairage clocher

-Demande d'un volet roulant logement école

☐Abandon de créances

☐Désignation de 4 propriétaires pour représentation à l'AFR

☐Questions diverses: coût Covid écoles/mairie, organisation Noël de la Commune, rencontre Député

Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux conseillers membres de la commission intergénérationnelle pour la distribution des bons qui ont remplacé le repas des aînés. Mais également pour leur investissement dans la prise de contact avec les personnes fragiles du village.

Monsieur le Maire remercie également Mr NAILLON pour l'avoir représenté lors de la réunion concernant l'interconnexion.

Le site internet est en ligne et les nouveaux horaires de la Mairie sont en place.

Des remerciements sont également adressés aux conseillères qui ont gérées l'achat des jouets de Noël. Les chocolats seront financés par le comité des fêtes. Les colis des aînés seront réceptionnés la 1<sup>ère</sup> semaine de décembre et seront distribués par la suite par David dans le respect des gestes barrières.

### **1/ Eau**

#### **\* Interconnexion**

Le lundi 12 octobre s'est tenu une réunion concernant l'amélioration de la qualité des eaux distribuées dans les communes de BRIE et MESNIL-BRUNTEL.

Le volume actuellement pompé pour les communes est de 34 000m<sup>3</sup> par an. Il y a environ 335 abonnés pour les 2 communes.

Le problème majeur est la teneur en nitrates qui est de 60 à 65 mg/litre alors que le seuil est de 50mg/litre.

Afin d'y remédier plusieurs scénarios sont envisagés :

### 1/ Le traitement de l'eau pour réduction des nitrates

C'est une solution technique, délicate, onéreuse (environ 500 000 €) et peu subventionnée.

### 2/ La recherche de nouveaux forages

Cette technique demeure trop longue à être mise en place (entre 5 et 10 ans), alors que nous devons distribuer une eau de qualité dans les 2 ans à venir. De plus, le coût est compris entre 650 000 et 850 000 €. Pour ces 2 raisons cette possibilité est à écarter.

### 3/ Interconnexion avec les communes limitrophes

3 communes seraient concernées :

CARTIGNY, la teneur en nitrates y est de 30mg/litre.

Toutefois ce forage aurait du mal à alimenter les 2 communes, de plus il arriverait du mauvais côté.

Le coût de cette interconnexion se traduirait par une augmentation de 0,41 € HT du m<sup>3</sup> plus le coût du rachat de l'eau à la commune de CARTIGNY qui est à négocier.

VRAIGNES EN VERMANDOIS, la commune est rattachée au SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable) du VERMANDOIS composé de HANCOURT, VRAIGNES EN VERMANDOIS, BOUVINCOURT, ESTREES-MONS.

Le forage se situe à BERNE, la teneur en nitrates y est de 32mg/litre. Le raccordement se ferait par ESTREES-MONS, l'avantage est que cette interconnexion arriverait du bon côté et permettrait une dilution de l'eau à hauteur de 50%.

Le coût de cette interconnexion se traduirait par une augmentation de 0,40 € HT du m<sup>3</sup> plus le coût du rachat de l'eau au SIAEP de VRAIGNES qui est à négocier.

Pour ce raccordement 2 possibilités sont à envisager le passage par la D1029 ou un passage par un chemin de l'AFR.

### DOINGT-FLAMICOURT

La commune achète son eau à la ville de PERONNE, le forage se situe à DRIENCOURT et la teneur en nitrates y est de 30mg/litre.

Comme pour CARTIGNY, cette interconnexion arriverait dans le mauvais sens et le forage de BRIE serait abandonné, de plus, il faudrait prévoir une installation pour relever le niveau d'eau.

Le coût de cette interconnexion se traduirait par une augmentation de 0,42 € HT du m<sup>3</sup> plus le coût du rachat de l'eau à la commune de DOINGT-FLAMICOURT qui est à négocier.

Une 4<sup>ème</sup> solution pourrait être envisagée celle d'une interconnexion avec le SIEP du Santerre à VILLERS-CARBONNEL, mais le canal actuel et le tracé du nouveau canal à grand gabarit sont des aléas à prendre en considération.

Des 3 scénarios proposés, celui de l'interconnexion semble le plus adapté. Une négociation avec les 3 communes doit être engagée.

L'avantage de ce projet d'interconnexion est qu'il subventionnable à hauteur de 75 à 80% selon le chargé d'études.

	VRAIGNES (D1029)	VRAIGNES (Chemin AFR)	DOINGT- FLAMICOURT	CARTIGNY
Coût global HT	625 600€	462 000 €	676 700 €	656 400 €
Part non- subventionnée	125 120 €	92 400 €	135 340 €	131 280 €
Avantages / Inconvénients	Dilution possible Maintien du captage	Dilution possible Maintien du captage	Abandon captage	Abandon captage
Coût m <sup>3</sup> Hors coût achat eau	0,401 €	0,295 €	0,424 €	0,411 €

Tout ceci va faire l'objet d'une étude approfondie et cela est à conjuguer avec le transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes.

**\* Règlement Intérieur**

Concernant le dossier eau, Monsieur le Maire rappelle que le service facturation est désormais régi par l'entreprise HYDRA LHOTELLIER. En partenariat avec elle, l'accent a été mis sur la nécessité d'établir un règlement du service eau potable de la commune. Règlement qui a été transmis à chaque conseiller avant la réunion.

Ce règlement comprend plusieurs parties notamment le service d'eau potable, le contrat, la facture, le branchement, le compteur, les installations privées ; mention est également faite du tarif des prestations diverses.

Après délibérations, ce règlement du service eau est adopté à l'unanimité des membres présents.

Précision étant ici faite, qu'il sera joint à chaque contrat d'abonnement.

## **2/ Cimetière**

### **\* Règlement intérieur**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu d'adopter un règlement intérieur quant au mode de fonctionnement du Colombarium et du jardin du souvenir.

Mme Olga RUTAR rappelle que ledit règlement a été transmis à chaque conseiller en amont de la réunion.

Le règlement sera affiché à l'entrée du cimetière.

Après délibérations, ce règlement intérieur du cimetière est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **\* Tarifs Colombarium**

Concernant la tarification applicable au Colombarium, Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Olga RUTAR, cette dernière s'étant renseignée auprès de plusieurs communes.

Une discussion s'engage sur les tarifs pouvant être pratiqués.

Après délibérations, il est décidé à l'unanimité des personnes présentes, ce qui suit :

Les concessions du Colombarium et des cavurnes seront trentenaires.

Pour une case du Colombarium, il faudra compter 350 € + 25 € de frais d'enregistrement,

Pour le jardin du souvenir, la prestation sera facturée 50 €,

Pour une cavurne, il faudra compter 700 € + 25 € de frais d'enregistrement.

## **3/ Sécurité**

Un rapport a été dressé par les gendarmes référents de la commune, en 2019, il fait état de 9 faits de délinquance (cambriolages, vol sur véhicules,...). A la mi-2020, 9 faits sont déjà dénombrés.

Il a été constaté que les gendarmes étaient plus présents sur la commune.

Suite à ce rapport, il ressort que des petits travaux de sécurisation sont à prévoir, mais le point positif est que les bâtiments communaux sont sous alarme.

Il est préconisé d'installer 7 caméras de vidéo-protection :

1 au niveau de l'abri bus de l'église,

1 au niveau de la salle des fêtes,

1 au carrefour des rues de La Barre et de Becquival,

1 au carrefour des rues de La Barre et de l'église,

1 au carrefour des rues de la Venelle et de Saint Christ,

1 sur la D1029 au carrefour de la RD88 et de la rue de Saint Christ,

1 sur la D1029 au carrefour de la RD88 et de la rue de Mesnil. Ces emplacements restent à confirmer, Mr Le Maire ainsi que les 1<sup>er</sup> entreprises interrogées, privilégiant plutôt les 4 sorties du village, la place et le chemin d'Athies

Contact a été pris avec la Fédération Départementale d'Energie (FDE) et Somme numérique pour l'achat des caméras.

La FDE subventionne à hauteur de 20% mais ne peut donner de chiffrage pour le moment ; de même, pour la maintenance des équipements, il faudrait adhérer au service de la FDE et donc quitter la SICAE.

Somme numérique n'est pas encore prêt, nous n'aurons pas de chiffrage avant début janvier. L'avantage avec Somme numérique serait que les caméras passeraient par le réseau de la fibre.

Une commission préfectorale se réunit le 09 décembre, mais comme notre dossier ne sera pas complet nous le présenterons à la prochaine commission qui devrait se tenir fin février début mars 2021.

En effet, autant attendre que les 2 propositions nous reviennent pour avoir un peu de recul.

#### 4/ Travaux

##### **\*D1029**

Le lundi 16 novembre une réunion est prévue pour affiner l'avant projet reçu qui se décrit de la façon suivante : du haut du village jusqu'à la boulangerie, il est prévu des places de parking, des parterres et plantations avec de l'enrobé pour finir. En face, des cailloux porphyre.

Sur le reste de la D1029 des entrées charretière neuves sont prévues et dans le bas les cailloux porphyre seraient conservés mais Mr le Maire suggère juste un cheminement et pour le reste, le gazon sera privilégié.

L'inconvénient majeur de ce dossier est l'utilisation de cailloux porphyre, en effet ils partent avec la pluie et il y a également des contraintes de désherbage.

Il sera donc demandé un nouveau chiffrage avec le remplacement des cailloux par de l'enrobé (à l'exception du bas de la rue) et/ou des mélanges de matières. Le tout enrobé est aussi à proscrire. Une part belle doit être faite aux aménagements paysagers.

Il conviendra également d'envisager un aménagement spécifique du monument aux morts c'est en effet le point central du village et il ne faudra pas se tromper. Des croix de Saint-André seront à prévoir de la rue de Saint-Christ jusqu'à l'école.

En l'état actuel le chiffrage de ces travaux s'élève à 270 549 € HT, avec un surcoût à prévoir au vu des modifications envisagées.

Monsieur le Maire propose donc d'avoir recours à un emprunt pour cette dépense.

Après délibérations, les membres du conseil acceptent de valider ces travaux et de prévoir leur inscription au budget 2021. Ils acceptent également le recours à un emprunt, et donnent pouvoir à Monsieur le Maire d'agir au nom de la commune dans les démarches opérées auprès des établissements bancaires.

##### **\* Eglise**

Monsieur le Maire rappelle que suite au danger que présente l'église du fait de sa détérioration, cette dernière est fermée au public. Pour autant, la commune souhaite mettre tout en œuvre pour faire cesser cet état.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis de l'entreprise CLERY TOITURES concernant le nettoyage des toits terrasses. Le coût de la prestation est de 7 270 € HT, soit 8 724 € TTC ; puis un entretien annuel pour 2 150 € HT.

Ces dépenses sont validées à l'unanimité des membres présents.

Il a également été signalé un problème aux cloches 3 et 4, les roulements et les brides sont à changer. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise HUCHEZ, en charge de la maintenance des cloches, pour un montant de 4 239,60 € HT, soit 5 087,52 € TTC.

Cette dépense est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Enfin, un devis a été demandé à l'entreprise BRUNO ELECTRICITE afin que le clocher de l'église soit éclairé ; coût des travaux 606,70 € HT, soit 729,24 € TTC.

Cette dépense est acceptée à l'unanimité des membres présents.

##### **\* Chauffage salle des fêtes**

Avec le risque d'intoxication au monoxyde de Carbone, il est nécessaire de changer le moyen de chauffage dans la salle des mariages. Le raccordement au chauffage central s'avère beaucoup trop onéreux, il en va de même pour l'installation d'un poêle à granulés. Mr BRUNO nous a donc proposé l'installation de radiateurs mobiles, pour un montant de 2 016,21 € HT, soit 2 419,45 € TTC.

Cette dépense est acceptée à l'unanimité des membres présents.

##### **\* Entretien terrain salle des fêtes**

Le terrain récemment acheté par la Mairie est à l'état de friches, de plus il y a un bâtiment avec du vieux matériel stocké et des plots en béton avec du barbelé...

L'entreprise AT2H a donc été contactée pour chiffrer le nettoyage de la parcelle.

Le devis comprend le nettoyage complet avec évacuation des déchets, l'abattages des arbres qui ne sont plus sains (arbres qui seront broyés par la scierie Nobescourt et qui serviront de paillage pour les fleurs du village), la majorité restant en place, le tout pour 4 849 € HT, soit 5 818,80 € TTC.

Cette dépense est acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **\* Volet logement communal**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que les volets du logement communal occupé par Mme COUTURIER ont été changés il y a plusieurs années, sauf un qui semble avoir été oublié. A la demande de cette dernière, il est donc demandé au conseil son accord pour procéder à son remplacement.

L'entreprise DESSAUX a fourni un devis pour la pose d'un volet à sangle, le coût est de 903 € HT, soit 993,50 € TTC.

Cette dépense est acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **\* Arbres**

Lors du précédent conseil, Monsieur le Maire avait évoqué la présence d'arbres dangereux à proximité du terrain de Mr DUFOUR, un devis de Mr MERLIN avait été présenté pour un montant de 4 730 € HT (les branches sont brûlées sur place). Il avait été demandé d'autres devis.

Contact a été pris avec un bûcheron de Proyart qui n'a pas donné suite, et Mr BREUIL, bûcheron à ESTREES-MONS a également été contacté, son devis s'élève à 3 700 € HT avec évacuation des déchets.

Suite à l'accident de travail de Mr BEGLIOMINI, il a également été demandé un chiffrage pour la taille des arbres sur la place. Le devis de Mr MERLIN s'élève à 2 320 € HT, celui de Mr BREUIL à 1 500 € HT.

L'assemblée demande à ce que contact soit repris avec Mr MERLIN pour lui demander de faire un effort sur le prix. En cas de refus, l'assemblée autorise Mr le Maire à signer les devis de Mr BREUIL; Un devis sera demandé pour la taille des arbres au monument aux morts.

### **5/ Abandon de créance**

Monsieur Le Maire énonce à l'assemblée qu'à la demande de la Trésorerie, il y a lieu de prendre une délibération prononçant l'admission en non valeur des créances éteintes concernant Mr PIERRU Mickaël, cette dernière faisant suite à la notification de l'ordonnance de son rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Cette délibération concerne une facturation d'eau pour un montant de 204,89 euros et une facturation de location de salle pour un montant de 110,05 euros.

Après délibérations, cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents, une admission en non valeur de créances éteintes est donc prononcée en faveur de Mr PIERRU Mickaël.

### **6/ Renouvellement du bureau de l'AFR**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de procéder au renouvellement des membres propriétaires qui composent le bureau de l'AFR de Brie.

Quatre Membres doivent être désignés par la Chambre d'agriculture et quatre autres par le conseil municipal.

Antérieurement, le conseil municipal avait désigné Mme SOYER Marie-Aimée, Mr ETEVE Henry, Mr GRU Bruno et Mr DAUDRE Antoine.

Monsieur le Maire propose de reconduire la désignation des mêmes personnes.

Après délibérations, cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents, les membres propriétaires désignés par le conseil municipal sont donc : Mme SOYER Marie-Aimée, Mr ETEVE Henry, Mr GRU Bruno et Mr DAUDRE Antoine.

### **7/ Questions diverses**

\* Un courrier va être adressé à l'entreprise BGE pour lui signaler que les chauffeurs poids lourds roulent à une vitesse excessive dans le village.

\* Contact va être pris avec le cabinet d'architecte pour l'aménagement du rez-de-chaussée de la Mairie.

\* Subventions mobilisables

Le conseil départemental peut subventionner les travaux de la D1029 pour un montant de 13 000 €, en ce qui concerne la vidéo protection il faudra les recontacter en 2021, il en est de même pour les projets d'aménagement de l'accueil de la Mairie et du terrain.

La région Hauts de France quant à elle, nous propose une aide pour le monument aux morts et une aide est envisageable pour l'église et l'aménagement du terrain.

La vidéo protection entre dans le champs d'application de la Dotations d'Equipements des Territoires

Ruraux.

Ces dossiers sont présentables par tranches et pas nécessairement dans leur globalité.

\* Point COVID/Ecole

Lors de la rentrée de septembre, le protocole sanitaire avait été mis en place (Gel hydro alcoolique, savon, essuie-mains fournis en grande quantité, femme de ménage...)

Lors du dernier conseil d'école, nous avons été informés qu'un nouveau protocole sanitaire était entré en vigueur, en plus de tout ce qui est déjà mis en place, l'employé communal intervient en fin de matinée pour désinfecter les poignées de portes, toilettes, ...

Le coût de toutes ces prestations est évalué à 1 000 €/mois.

\* Mr LABILLE, notre député souhaite venir à la rencontre du conseil municipal. Au vu du contexte sanitaire, contact sera repris ultérieurement.

\* Nous avons été informé que le Téléthon est annulé cette année à cause du virus.

\* La Sicae est intervenue pour changer la porte du transformateur, la graphiste devrait donc intervenir prochainement pour réaliser l'embellissement.

\* La cérémonie du 11 Novembre aura lieu en comité restreint comme le demande la Préfecture.

Il est prévu le dépôt de gerbe et la lecture du discours, un lâcher de pigeons et la sonnerie des cloches de l'église.

La séance est levée à 21h00.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Marc SAINTOT